

Règlement de consultation

Refonte du réseau d'eau du bassin de Boulogne
et mise en peinture du sol de la zone d'essais

Lot 1 : Amélioration du réseau d'eau

Lot 2 : Mise en peinture du sol de la zone d'essais

Date limite de remise des offres : 17/05/2024 à 12h00

Visite obligatoire pour répondre à chacun des deux lots.

N° 241000118

IFREMER

Zone Industrielle de la Pointe du Diable
1625 route de Sainte Anne
29280 Plouzané

Table des matières

1. PRESENTATION DE L'IFREMER	4
2. OBJET DE LA CONSULTATION	5
3. CADRE DE LA CONSULTATION	5
3.1. Procédure de passation	5
3.2. Modification du marché.....	5
3.3. Allotissement	5
3.4. Variantes	5
3.5. Négociation	5
3.5. Délai de validité des offres	6
3.6. Groupement d'opérateurs.....	6
4. CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT	6
4.1. Type de marché.....	6
4.2. CCAG applicable.....	6
4.2. Classification CPV	7
4.4. Durée du marché.....	7
4.5. Cautionnement et garanties exigées	7
4.6. Modalités financières.....	7
4.7. Modification du marché.....	7
5. DOSSIER DE CONSULTATION	7
5.1. Contenu du dossier de consultation	7
5.2. Vérification des documents de la consultation	8
5.3. Modification de détail au dossier de consultation.....	8
6. CONDITION DE PARTICIPATION	8
7. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	9
7.1. Visite obligatoire avant remise de plis	9
7.2. Documents à produire au titre de la candidature	9
7.3. Documents à produire au titre de l'offre	11
8. CONDITIONS DE REMISE DES PLIS.....	11
9. CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES	13
9.1. Calcul de la note prix (NP).....	13



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



9.2. Calcul de la note valeur technique (NT)	13
9.2.1. Pour le lot 1	13
9.2.2. Pour le lot 2	14
9.3. Calcul de la note finale (NF)	15
10.RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	15
11.DOCUMENTS A FOURNIR PAR LES CANDIDATS RETENUS.....	16
12.RÈGLEMENT DES LITIGES.....	16
13.Prévention des risques de conflits d'intérêts et de corruption.....	16

1. PRESENTATION DE L'IFREMER

Établissement public à caractère industriel et commercial, l'IFREMER est placé sous la tutelle conjointe des ministères chargés de la Recherche, de l'Agriculture et de la Pêche, de l'Équipement, des Transports et du Logement, et de l'Environnement.

Ses missions sont :

- Connaître, évaluer et mettre en valeur les ressources des océans et permettre leur exploitation durable ;
- Améliorer les méthodes de surveillance, de prévision d'évolution de protection et de mise en valeur du milieu marin et côtier ;
- Favoriser le développement économique du monde maritime.

Pour atteindre ces objectifs, l'IFREMER concentre son action dans les domaines suivants :

- La recherche ;
- L'expertise d'intérêt public (surveillance de l'environnement littoral et contrôle de la qualité des produits de la mer) ;
- La mise à disposition de moyens (flotte océanographique et développement technologique) ;
- Le transfert vers les entreprises et la valorisation de ses activités

Ses domaines d'activités sont :

- Surveillance, usage et mise en valeur des mers côtières ;
- Surveillance et optimisation des productions aquacoles ;
- Ressources halieutiques, exploitation durable et valorisation ;
- Exploration et exploitation des fonds océaniques ;
- Circulation et écosystèmes marins, évolution et prévision ;
- Grands équipements pour l'océanographie ;

Principales coopérations internationales :

L'IFREMER travaille en réseau avec la communauté scientifique française et internationale, et en partenariat avec des organismes de nombreux pays. La coopération de l'IFREMER est centrée sur des grands programmes internationaux, sur l'Outre-mer, sur l'International (États-Unis, Canada, Russie, Japon, Chine, Brésil, ...), et sur une politique méditerranéenne associant l'Europe à la rive Sud de la Méditerranée. Les coopérations internationales de l'IFREMER permettent un meilleur partage de la connaissance, du savoir-faire et des échanges de compétences scientifiques.

Ses actions internationales s'appuient sur :

- Une volonté de l'Union Européenne d'internationaliser la recherche européenne ;
- Une démarche internationale de l'Agence Nationale pour la Recherche ;
- Une dimension méditerranéenne croissante.

L'IFREMER en quelques chiffres :

- 1500 personnes, 2000 en incluant les filiales et laboratoires associés ;
- Budget annuel d'environ 213 M€ (hors opérations internes) ;
- 30 sites géographiques en métropole et DOM-TOM ;

2. OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché a pour objet la refonte du réseau d'eau du bassin de Boulogne et mise en peinture du sol de la zone d'essais.

Le détail des prestations et de l'environnement technique est défini au cahier des clauses techniques particulières.

3. CADRE DE LA CONSULTATION

3.1. Procédure de passation

La procédure retenue est la procédure adaptée en application des articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique.

3.2. Modification du marché

Le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de réaliser des modifications au marché public en application des articles R.2194-1 à R.2194-10 du Code de la commande publique.

3.3. Allotissement

Le présent marché est alloti comme suit :

Lot 1	Amélioration du réseau d'eau
Lot 2	Mise en peinture du sol de la zone d'essais

3.4. Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

3.5. Négociation

L'Ifremer a la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales. Les offres initiales pourront cependant faire l'objet de négociations. L'Ifremer se réserve la possibilité de demander à chacun des candidats de compléter, de préciser voire de modifier leur proposition sans pour autant que lesdits compléments, précisions ou modifications emportent un changement fondamental de leur offre initiale.

Cette négociation pourra se faire par tout moyen, notamment par message électronique via la plateforme en ligne PLACE.

3.5. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

3.6. Groupement d'opérateurs

Le marché sera attribué :

- Soit à une entreprise individuelle
- Soit à des entreprises groupées

Les opérateurs économiques se constituent en groupement selon la forme qu'ils souhaitent, à savoir en groupement solidaire ou en groupement conjoint.

Pour les entreprises présentant leur offre sous forme de groupement :

- Un des prestataires sera désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire du groupement
- En cas de groupement conjoint, le mandataire est obligatoirement solidaire
- En cas de groupement solidaire, l'acte d'engagement est un document unique qui indique le montant total du marché et l'ensemble des prestations que les membres du groupement s'engagent solidairement à réaliser
- Les candidatures et les offres sont présentées soit par l'ensemble des opérateurs économiques groupés, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces opérateurs économiques au stade de la passation du marché
- Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement
- Les offres sont signées soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises au stade de la passation du marché (copie des habilitations à fournir)

Possibilité de présenter pour le marché public plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de soumissionnaires individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements : OUI
- En qualité de membres de plusieurs groupements : OUI

4. CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

4.1. Type de marché

Le marché objet de la consultation est un marché de travaux.

4.2. CCAG applicable

Le présent marché est passé en application du CCAG/Travaux (arrêté du 30 mars 2021).

4.2. Classification CPV

La classification principale conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lot 1 : Amélioration du réseau d'eau

Lot 2 : Mise en peinture du sol de la zone d'essais

4.4. Durée du marché

Le marché prend effet à compter de sa notification. La durée du marché est de 3 mois.

4.5. Cautionnement et garanties exigées

Le présent marché ne fait pas l'objet d'une retenue de garantie.

4.6. Modalités financières

Le présent marché est financé par le CPER IDEAL.

L'offre sera établie aux conditions économiques du mois de remise des offres.

4.7. Modification du marché

Le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de réaliser des modifications au marché public dans les conditions déterminées au Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

5. DOSSIER DE CONSULTATION

5.1. Contenu du dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur met gratuitement à disposition un dossier de consultation comprenant :

- le présent règlement de la consultation (RC) ;
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;
- un acte d'engagement (AE) par lot, à compléter par le candidat ;
- le mémoire technique du lot correspondant, à compléter par le candidat
- La déclaration sur l'honneur, à signer par le candidat ;

- L'attestation de visite de site.

Ce dossier est disponible à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

5.2. Vérification des documents de la consultation

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au dossier de la consultation. Néanmoins, **ils ont l'obligation de vérifier que ces documents ne contiennent pas d'erreurs, omissions, imprécision ou contradictions qui sont normalement décelables par un professionnel et de les signaler au maître d'ouvrage. De même, le titulaire du marché reconnaît s'être assuré de l'exactitude, de la fiabilité et de l'adéquation aux circonstances des méthodes ou procédés d'exécution prévus au CCTP dans le même délai.**

Dans le cas où des erreurs auraient été signalées au maître d'ouvrage dans le délai susvisé, ce dernier portera à la connaissance de tous les candidats la suite donnée à l'observation.

En l'absence de prise en compte de ces remarques en cours de consultation par la modification du dossier de consultation, le candidat doit annexer à son acte d'engagement un état faisant apparaître ces erreurs, omissions ou contradictions, et présente, s'il y a lieu, une proposition complémentaire incluant le coût des prestations supplémentaires.

5.3. Modification de détail au dossier de consultation

L'Ifremer se réserve le droit d'apporter, au plus tard 8 jours calendaires avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. La personne publique informera toutes les personnes ayant retiré le dossier de consultation dans les conditions respectueuses du principe d'égalité. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition ci-dessus est applicable en fonction de la nouvelle date.

6. CONDITION DE PARTICIPATION

Pour que leur candidature soit admise, les candidats doivent satisfaire aux conditions suivantes.

1° Les candidats doivent disposer d'un niveau d'expérience suffisant, démontré par des références adéquates provenant de marchés exécutés antérieurement ou en cours d'exécution portant sur des prestations similaires ;

2° Les candidats doivent avoir réalisé au cours des trois derniers exercices un chiffre d'affaires annuel en moyenne égal ou supérieur au montant des travaux du marché.

7. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

7.1. Visite obligatoire avant remise de plis

Une visite obligatoire est prévue avant de remettre une offre.

Pour réserver un créneau de visite, vous devez adresser un courriel aux adresses suivantes au minimum 2 jours avant la date de visite :

- gregory.germain@ifremer.f
- Jean.Valery.Facq@ifremer.fr

Merci de nous communiquer, en amont :

- Le nom de l'entreprise
- Les noms et prénoms des personnes qui seront présentes pour la visite

A l'issue de la visite, l'attestation de visite de site sera signée par le représentant de l'Ifremer. Cette attestation de visite est une condition de régularité des offres.

7.2. Documents à produire au titre de la candidature

Le candidat fournit **les seules pièces** suivantes :

1- Lettre de candidature : formulaire DC1 à compléter, disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

*En cas de **candidature groupée**, la même déclaration est complétée par tous les membres du groupement.*

2- Déclaration de candidature : formulaire DC2 à compléter, disponible à l'adresse suivante :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

*En cas de **candidature groupée**, une déclaration est remplie par chaque membre du groupement.*

Cette déclaration doit notamment comporter :

- Le chiffre d'affaires global sur les trois derniers exercices disponibles et la part du chiffre d'affaires concernant les services objet du marché ;
 - la présentation de la société avec l'implantation et l'organisation générale des services et des effectifs ;
 - les références du candidat (indiquer les 3 principales références de travaux équivalents à ceux du présent marché, réalisées au cours des trois derniers exercices, en précisant l'objet des travaux, leur montant, le maître d'ouvrage et la date de réalisation).
- 3-** L'attestation permettant de justifier la qualité du signataire ou la délégation de pouvoir identifiant le signataire par la personne habilitée à engager la société ;

4- La déclaration sur l'honneur, signée.

5- Relevé d'Identité Bancaire

Document unique de marché européen

En application des dispositions de l'article R2143-4 du Code de la commande publique, le candidat **peut** présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) en lieu et place des documents DC1 et DC2 mentionnés ci-dessus.

Le service permettant de remplir le DUME est disponible à l'une des adresses suivantes :

- Service mis à disposition par l'Etat via <https://dume.chorus-pro.gouv.fr> ;
- Service mis à disposition par la Commission européenne : <https://ec.europa.eu/tools/espdl>.

Le candidat devra néanmoins fournir toutes les informations et justificatifs demandés ci-dessus permettant d'apprécier qu'il dispose de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché.

Informations disponibles en ligne

Conformément aux dispositions de l'article R2143-13 du Code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur public peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figure dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Conditions d'appréciation d'une candidature groupée

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques ou financières, une entreprise peut présenter sa candidature en groupement avec d'autres entreprises (personnes morales ou entreprises individuelles) ou recourir à la sous-traitance.

L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement est globale : il n'est pas exigé que chaque entreprise ait la totalité des compétences requises pour l'exécution du marché.

Néanmoins, dans ce cas, chaque entreprise constituant le groupement devra fournir l'ensemble des documents et renseignements relatifs à la candidature demandée dans l'avis de publicité et le présent règlement de consultation. Il en est de même en cas de sous-traitance.

Régularisation des candidatures

En application de l'article R2144-2 du Code la commande publique, l'Ifremer se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous.

7.3. Documents à produire au titre de l'offre

L'acte d'engagement n'a plus à être demandé, signé, dès le dépôt de l'offre. Seuls les soumissionnaires informés que leurs offres seront retenues procéderont à sa signature.

Le candidat fournit, **les seules pièces** suivantes, dûment complétées :

- 1. L'acte d'engagement (A.E.) ;**
- 2. Le mémoire technique (MT) ;**
- 3. Une annexe financière détaillant le prix global et forfaitaire ;**
- 4. L'attestation de visite de site, signée par le représentant de l'Ifremer.**

Toute documentation commerciale et/ou n'ayant pas un rapport direct avec une prescription de l'appel d'offres ne sera pas prise en compte. L'ensemble des pièces fournies dans le cadre du présent marché doit être le plus concis possible aussi bien en termes de présentation que de contenu.

Régularisation des offres

Conformément à l'article R2152-2 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur pourra autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. La régularisation des offres irrégulières ne peut cependant avoir pour effet d'en modifier des caractéristiques substantielles.

8. CONDITIONS DE REMISE DES PLIS

Les offres papier sont interdites.

Le candidat doit transmettre son offre **PAR VOIE DEMATERIALISÉE SUR LE SITE DE LA PLATEFORME DES ACHATS DE L'ETAT « PLACE »**

Le candidat doit se rendre sur le site Internet :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Cette plate-forme de dématérialisation permet de :

- télécharger le dossier de consultation des entreprises en acceptant les conditions d'accès et d'utilisation de la plate-forme (prérequis techniques, ...) ;
- poser des questions au pouvoir adjudicateur sur le dossier de consultation avant la remise des offres ;
- répondre par voie électronique à la consultation.

Après le dépôt du pli sur la plate-forme, un message indique au candidat que l'opération de dépôt du pli a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique (sur la boîte mail de l'utilisateur inscrit) donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence.

L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie que la réponse n'est pas parvenue à l'acheteur. L'opérateur économique doit s'assurer que les messages envoyés par la plateforme ne sont pas traités comme des courriels indésirables ou des spams.

Présentation des dossiers et format des fichiers

Les formats acceptés sont les suivants : .pdf, .doc, .xls, .ppt, .odt, .ods, .odp, ainsi que les formats d'image .jpg, .png et de documents .html.

Le candidat ne doit pas utiliser de code actif dans sa réponse, tels que :

Formats exécutables, .exe, .com, .scr, etc. ; Macros ; ActiveX, Applets, scripts, etc.

Horodatage

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Tout dossier dont le dépôt se termine après la date et l'heure limite est considéré comme hors délai. Il est conseillé de procéder au téléchargement du dossier sur la plateforme bien avant la date et heure limite de réception des offres. La durée du téléchargement est fonction du débit de l'accès Internet du candidat et de la taille des documents à transmettre. Par exemple, en disposant d'une bande passante effective de 128 kbps, une minute est nécessaire pour télécharger un fichier de 1 Mo.

Antivirus

Les candidats doivent s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus. La réception de tout fichier contenant un virus entraînera l'irrecevabilité de l'offre. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu et les candidats en sont avertis grâce aux renseignements saisis lors de leur identification.

Copie de sauvegarde autorisée

Le candidat qui dépose son offre par voie dématérialisée peut également faire parvenir une copie de sauvegarde dans les conditions fixées à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde (NOR : ECOM1831545A).

La copie de sauvegarde peut être transmise sur support physique électronique (CD-ROM, DVS-ROM, clé USB...) ou sur support papier (support physique électronique non admis).

Cette copie de sauvegarde doit parvenir à l'IFREMER à date limite de remise des offres indiquées dans la publicité et en page de garde du présent règlement de la consultation.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « copie de sauvegarde ».

La copie de sauvegarde doit être envoyée à l'adresse suivante :

Par courrier recommandé avec A.R. à :
IFREMER
DAJF/Cellule Marchés
1625 route Sainte-Anne
CS10070

29280 PLOUZANE

La copie de sauvegarde est ouverte dans les cas suivants :

- 1° Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée
- 2° Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

9. CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES

Pour les deux lots, les offres sont analysées sur la base des critères suivants, pondérés comme suit :

- Critère 1 : Prix - 50% ;
- Critère 2 : Valeur technique - 50% ;

Une offre qui n'est pas conforme aux prescriptions du CCTP est irrégulière. Elle n'est pas analysée et rejetée. Elle peut cependant être régularisée dans les conditions fixées à l'article 7.3 du présent règlement.

9.1. Calcul de la note prix (NP)

La note prix (NP) est calculée sur 20 points à partir du montant global et forfaitaire HT indiqué à l'acte d'engagement de chaque lot.

La note maximale de 20 est attribuée au candidat qui présente le montant total le moins élevé. Les notes des autres candidats sont attribuées selon la formule indiquée ci-dessous :

$$\text{NP} = 20 \times (\text{montant total HT le moins disant} / \text{montant total de l'offre analysée})$$

9.2. Calcul de la note valeur technique (NT)

La note valeur technique (NT) est attribuée sur 20 points au regard des sous-critères suivants, analysés sur la base des informations indiquées dans le mémoire technique

9.2.1. Pour le lot 1

Sous-critères	Notes
<ul style="list-style-type: none"> - Sous-critère 1 : Nature et détails des travaux prévus <ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de supports de tuyauterie inclus dans l'offre et utilisation d'inox 316 2. <i>Ces changements s'accompagnent-ils du changement de la fixation et de la boulonnerie des supports ?</i> 3. Nombre de vannes papillon et de clapets anti-retour inclus dans l'offre 4. <i>Ces changements s'accompagnent-ils des spécificités des vannes actuelles : avec actionneur, forçage manuel, manivelle et/ou indicateur ?</i> 5. Compatibilité des actionneurs avec le système électrique déjà en place 6. Proposition de changement des parties endommagées ou décollées de la tuyauterie 	/6
<ul style="list-style-type: none"> - Sous-critère 2 : Réalisation des travaux <ol style="list-style-type: none"> 1. Précisions sur la protection de la zone des travaux pendant l'intervention 2. Précisions sur l'utilisation d'un échafaudage pour accéder aux parties en hauteur, dans le respect des normes de sécurité en vigueur 	/3
<ul style="list-style-type: none"> - Sous-critère 3 : Mesures de sécurité <ol style="list-style-type: none"> 1. Description des systèmes de sécurité 2. Évacuation et traitement des déchets 	/3
<ul style="list-style-type: none"> - Sous-critère 4 : Respect des délais et contraintes de planning <ol style="list-style-type: none"> 1. Respect de la durée d'intervention au cours de la maintenance générale du bassin, en juin 2024 2. Anticipation de la livraison du matériel nécessaire avant la date de début d'intervention 	/5
<ul style="list-style-type: none"> - Couverture et durée de garantie <ol style="list-style-type: none"> 1. Durée de garantie du matériel fourni et posé, dans de l'eau chlorée et pour une pression de 5 bars maximum 	/3

9.2.2. Pour le lot 2

Sous-critère	Note
--------------	------

<ul style="list-style-type: none"> - Sous-critère 1 : Type de revêtement envisagé <ol style="list-style-type: none"> 1.Description, nature et nombre de couches du revêtement retenu (noir au fini mat) 2.Utilisation d'un primaire d'adhérence pour améliorer la tenue 3.Tenue théorique dans le temps sur de l'inox immergé et qualité du rendu final estimée 	/7
<ul style="list-style-type: none"> - Sous-critère 2 : Réalisation des travaux <ol style="list-style-type: none"> 1.Précisions sur le nettoyage et la préparation des plaques avant la mise en peinture (sablage) 2.Description du protocole de mise en peinture 3.Protection des plaques pendant le transport du retour jusqu'au bassin 4.Attention particulière aux têtes de vis qui ne doivent pas être obstruées 	/5
<ul style="list-style-type: none"> - Sous-critère 3 : Respect des délais et contraintes de planning <ol style="list-style-type: none"> 1.Respect de la durée d'intervention au cours de la maintenance générale du bassin, en juin 2024 2.Anticipation de la livraison du matériel nécessaire avant la date de début d'intervention 	/5
<ul style="list-style-type: none"> - Sous-critère 4 : Couverture et durée de la garantie <ol style="list-style-type: none"> 1.Durée de garantie et tenue dans le temps du revêtement dans de l'eau chlorée 	/3

9.3. Calcul de la note finale (NF)

$$NF = 0.5*NP + 0.50*NT$$

Le marché est attribué au candidat qui obtient la meilleure note finale sur 20 points, sous réserve d'avoir transmis les pièces mentionnées à l'article 12 et d'être à jour de ses cotisations fiscales et sociales.

En cas d'égalité de notes (NF), l'offre comportant la meilleure note valeur technique (NT) sera retenue.

10. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les questions pourront être posées par les candidats.

Les réponses par téléphone ne concerneront que des questions élémentaires. S'agissant de questions plus poussées d'ordre technique ou administratif, **les candidats doivent obligatoirement poser leurs questions sur la plate-forme de dématérialisation PLACE** : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

11. DOCUMENTS A FOURNIR PAR LES CANDIDATS RETENUS

Afin de pouvoir notifier le marché, il sera demandé **aux seuls candidats retenus** de transmettre les certificats et attestations mentionnées ci-dessous.

- Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation ;
- Attestation de vigilance en cours de validité ;
- Attestation de régularité fiscale en cours de validité ;
- Attestations d'assurances civile et professionnelle ;
- Attestation d'assurances responsabilité décennale ;
- K-Bis de moins de 3 mois.

Chaque cotraitant et/ou sous-traitant présenté dans l'offre devra également transmettre ces certificats et attestations.

12. RÈGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige, le droit français est seul applicable.

L'instance chargée des procédures de recours et le service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours est le : Tribunal administratif de Rennes.

13. PREVENTION DES RISQUES DE CONFLITS D'INTERETS ET DE CORRUPTION

Le candidat au marché s'engage à avertir l'Ifremer de toute situation susceptible d'aboutir à un conflit d'intérêts. Il s'agit de toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation du marché ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation du marché.